



## **Pouvoirs de vote pour l'Assemblée Générale dite Extraordinaire du 24 mai 2025 :**

Les personnes ayant donné leur pouvoir à l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 2025 de la FDC 59 ont la possibilité de reprendre leur droit de vote pour voter eux-mêmes à l'Assemblée Générale dite Extraordinaire du 24 mai 2025.

Pour ce faire, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante ([cbatalie@chasse59.net](mailto:cbatalie@chasse59.net)) ou un courrier postal au siège de la FDC 59 en remplissant le coupon ci-dessous et en le renvoyant **au moins 20 jours avant l'Assemblée Générale dite Extraordinaire (soit avant le 4 mai 2025, cachet de la poste faisant foi !)** :

---

### COUPON REPONSE POUR RECUPERER UN DROIT DE VOTE EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FDC 59 DU 24 MAI 2025 :

*Je soussigné(e)*

*Nom/prénom : .....*

*Identifiant GU (14 chiffres sous le code-barre de votre validation 24/25) : .....*

*Mail : .....*

*Souhaite voter à la prochaine Assemblée Générale dite extraordinaire du 24 mai 2025 et retire donc ma précédente procuration établie pour l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 2025.*

*Signature :*

---

A réception, vous recevrez une convocation 8 jours avant l'Assemblée Générale dite Extraordinaire, avec votre nombre de voix, à présenter le jour de l'AG (24 mai 2025).

Merci de bien vouloir compléter scrupuleusement votre mail afin de recevoir votre convocation dans les temps !